



L'ACTUALITÉ

PLAN DE RELANCE : LES GRANDS AXES DE LA STRATÉGIE DE COHÉSION SOCIALE

Un bon tiers du Plan de relance est destiné à renforcer la cohésion sociale au sein du pays qui passera par l'activité partielle de longue durée mais aussi, et surtout, par la formation.



Le Gouvernement espère retrouver en 2022 le niveau d'activité de 2019 afin de créer 160 000 emplois l'an prochain.

35

milliards
sont prévus dans le Plan de relance pour soutenir l'emploi et le développement des compétences.

Dans notre précédent numéro, nous nous sommes focalisés sur l'axe lié à la compétitivité des entreprises et à la rénovation énergétique du plan de relance mais celui-ci prévoit une enveloppe budgétaire tout aussi importante pour le renforcement de la cohésion sociale et les investissements dans les compétences. 573 000 emplois détruits depuis un an dont 150 000 rien qu'au 2^e trimestre : les chiffres parlent d'eux-mêmes. On comprendra donc que le Gouvernement ait décidé de consacrer quelques 7,6 milliards pour éviter les licenciements économiques.

Avec le nouveau dispositif d'activité partielle de longue durée et le FNE Formation (Fond National de l'Emploi), l'objectif est d'aider les entreprises viables à revoir leur stratégie pour mieux se repositionner sur les marchés. Le principe est simple : en échange d'une aide substantielle (allocation versée à l'employeur à hauteur de 56% ou 60% du salaire brut des salariés dans la limite de 4,5 Smic, indemnités versées par l'employeur aux salariés exonérées de cotisations sociales et fiscales, hors CSG et CRDS), l'entreprise s'engage à préserver ses emplois. 6,6 Md€ sont prévus à ce titre pour 2021 concernant 1 million de salariés par mois pendant un an.

Dans ce cadre, il est prévu que le FNE Formation soit abondé à hauteur de 1 milliard pour financer des formations permettant de renforcer l'employabilité des salariés.

France Relance intègre par ailleurs le coût du plan jeunes présenté cet été, c'est-à-dire les aides à l'embauche des moins de 26 ans et des jeunes en contrat d'apprentissage comme de professionnalisation.

Le Plan de relance prévoit également de renforcer le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) afin de pouvoir financer la formation de 223 000 jeunes supplémentaires aux métiers identifiés comme porteurs et ouvrant de réelles perspectives.

Ainsi, 100 000 formations qualifiantes sont prévues dans le cadre des Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences, 16 000 formations seront dédiées à la santé et aux soins, 15 000 actions sont prévues dans le numérique, 35 000 places seront ouvertes aux 16/18 ans par l'AFPA, 30 000 places supplémentaires seront ouvertes dans l'enseignement supérieur auxquelles s'ajouteront 27 000 places pour réorienter les nouveaux bacheliers et les élèves en CAP vers un diplôme et une insertion professionnelle. Dans cet objectif, le PIC devrait être recentré sur les besoins jugés prioritaires.

Le Gouvernement a prévu de définir ces priorités avec les branches et les régions.

Dans le même temps, l'État souhaite transformer l'appareil de formation professionnelle pour qu'il soit plus apte à s'ajuster à l'évolution des besoins en compétences comme à l'évolution des métiers.

(Suite p. 2)



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Plan prévoit ainsi d'aider les organismes de formation à digitaliser leur offre de services et de formations, en y intégrant notamment la réalité virtuelle. 360 millions sont prévus pour cela. Bref, il s'agit de donner un coup d'accélérateur à la digitalisation de la formation et à l'innovation pédagogique. On notera à cet égard que le CCCA-BTP a déjà fait un grand pas pendant le confinement en adaptant ses méthodes et ses outils pédagogiques.

Enfin, France relance entend booster l'effort de formation des actifs et favoriser plus largement les reconversions professionnelles et les mobilités intersectorielles. C'est pourquoi il prévoit de réformer le dispositif Pro A (reconversion et promotion par l'alternance), qui suppose aujourd'hui un accord de branche étendu, afin de permettre aux actifs de changer de parcours, de métier, de branche et donc d'OPCO. Là encore, le Gouvernement entend travailler avec les branches pour identifier les passerelles qui permettront ces parcours de transition.

Nul doute que l'automne sera propice aux échanges entre partenaires sociaux pour définir les priorités d'emploi et de formation et favoriser les reconversions. À suivre donc !

SOCIAL

→ LA 5^E VERSION DU GUIDE DE RECOMMANDATIONS SANITAIRES DE L'OPPBTP EST PARUE

L'OPPBTP a publié [une nouvelle version du Guide de préconisations sanitaires](#) pour prendre en considération les nouvelles mesures intégrées dans le Protocole national diffusé la semaine dernière par le Gouvernement.

Cette 5^e version du guide OPPBTP liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer les conditions sanitaires requises aux personnels du BTP appelés à travailler en bureaux, ateliers, dépôts, chantiers et autres lieux. Ces mesures viennent en complément de celles édictées par les Pouvoirs Publics. Elles ont été approuvées par l'État.

Le guide détaille les recommandations relatives au port du masque, précise les dérogations prévues, définit ce qu'est un chantier clos et couvert requérant le port du masque et apporte des précisions concernant les chantiers clos extérieurs dans l'espace public.

On notera qu'il n'y a pas d'obligation du port du masque pour le salarié travaillant seul sur un chantier ou dans l'espace compartimenté d'un chantier.

Enfin, le cas des salariés exposés à des formes graves de Covid est précisé tout comme les dispositions à prendre pour le transport de salariés dans un véhicule.

Le guide sera complété prochainement par une série de questions/réponses en vue de préciser certaines situations spécifiques ou de mieux définir des notions qui peuvent être floues telles que le chantier en extérieur, assimilable à un atelier, ou comme l'espace collectif clos avec port du masque systématique.

En savoir plus sur **ARTUR**

600 000

ENTREPRISES
ONT SOUSCRIT UN PRÊT
GARANTI PAR L'ÉTAT, DONT
95 % SONT DES TPE/PME.

ÉCONOMIE

→ L'ISSUE DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Lorsque les Prêts Garantis par l'État ont été mis en place, nous nous sommes empressés d'alerter les Pouvoirs publics sur les conditions de remboursement de ces prêts.

À quoi bon donner de l'oxygène aux entreprises cette année si c'est pour les asphyxier l'année prochaine ?

Le Gouvernement a entendu notre préoccupation et, après plusieurs semaines de « négociations » avec les banques, le Ministre de l'Économie a annoncé que les entreprises pourront librement étaler le remboursement des PGE sur 6 ans au maximum, « à prix coûtant » selon la Fédération bancaire française, sur la durée totale du prêt.

Pour les TPE et les PME, cela devrait permettre, dans les conditions

actuelles de taux, de proposer une tarification maximale de 1 à 1,5% pour des prêts remboursés d'ici 2022 ou 2023, et de 2 à 2,5 % pour des prêts remboursés d'ici 2024 à 2026, coût de la garantie de l'État compris.

Cet été, les encours de crédit des entreprises ont continué à augmenter.

Il est donc absolument indispensable de créer des conditions favorables de sortie de ces prêts.

Reste maintenant à veiller à ce que les banques appliquent effectivement ces conditions de remboursement.

→ AMÉNAGEMENT DES SALLES DE BAINS : LA NOUVELLE OFFRE CAPEB/TERÉVA

Pour favoriser le maintien à domicile des séniors, la CAPEB et Téréva viennent de lancer une nouvelle offre permettant de faciliter l'aménagement des salles de bains et des sanitaires.

Cette offre est éligible aux aides distribuées par Action Logement au titre de l'adaptation des logements au vieillissement ou à la dépendance. Ainsi, une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 € doit permettre l'installation d'une douche avec un receveur extra-plat ou une solution carrelée (y compris la robinetterie), ou bien d'un lavabo pour personne à mobilité réduite ou encore d'une cuvette de WC rehaussée avec son réservoir et une barre d'appui ergonomique.

Le savoir-faire des entreprises du bâtiment adhérentes de la CAPEB et/ou détentrices des marques Handibat® ou Silverbat® est reconnu

et permet l'accès à l'aide d'Action Logement.

Pour favoriser le développement de ces travaux, la CAPEB a mis au point une solution clé en mains avec son partenaire Téréva.

Deux packs sont ainsi proposés : un pack « Malin », qui valorise le rapport qualité/prix et un pack « Premium », qui intègre des produits tendance valorisant le confort de l'utilisateur.

[Vous trouverez tous les détails sur cette offre ici](#)

En savoir plus sur **ARTUR**



MÉTIERS

→ JEAN-CLAUDE RANCUREL RÉUNIT LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE L'UNA CPC

Ce mercredi 9 septembre était celui de la rentrée de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage.

Après un tour de table sur la situation des entreprises et les dernières nouvelles de la filière, l'équipe a mis à jour les informations mises en ligne sur ARTUR à l'attention du Réseau concernant l'UNA, ses activités et ses actualités. Président et conseillers ont également fait le point sur les représentations de l'UNA, sur le planning des réunions 2021 et sur les questions de formation.

Avant d'aborder les Journées Professionnelles de la Construction de Lyon, ils ont accueilli 3 professionnels susceptibles d'intégrer l'équipe des conseillers. Ensuite, les plombiers chauffagistes et les couvreurs se sont réunis séparément comme à leur habitude. Les premiers ont échangé sur l'actualité de leur filière (fioul, grille RGE ventilation, nouvelles réglementations d'entretien des chaudières et des systèmes thermodynamiques, etc) et fait le point sur les offres facilipass, faciliprime, salle de bain accessible.

Pour leur part, les couvreurs ont abordé les problématiques des travaux en hauteur, fait un point sur le « mémo écrans de sous-toiture » et sur la rénovation du DTU 40.11 relatif à la couverture en ardoises naturelles, entre autres.

LOBBYING

→ SURCÔÛTS : LES RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

Le Sénateur de la Marne, Yves Détraigne, avait posé une question écrite au Ministre de l'Économie concernant le poids des surcoûts pour les petites entreprises du Bâtiment lorsque nous avons alerté les parlementaires à l'issue du confinement.

Évidemment, 3 mois plus tard la situation est différente. Toutefois, le sénateur nous a transmis la réponse qu'il a obtenue de Bruno Le Maire. Le Ministre de l'Économie y rappelle l'ensemble des mesures prises par l'État en faveur des entreprises (charges/trésorerie) et pointe les 10 Mds de dotations d'investissement que l'État prévoit de verser aux Collectivités locales cette année et qui devraient apporter des commandes aux entreprises du BTP, ainsi que le volet rénovation énergétique du plan de relance.

La semaine dernière lors des questions au Gouvernement, la Sénatrice du Gard, Vivette Lopez, a également interrogé le Gouvernement sur le sujet, soulignant que si des mesures avaient été prises pour les marchés publics, rien n'avait été fait pour les marchés privés qui constituent l'écrasante majorité des contrats des entreprises artisanales du bâtiment.

En réponse, le Ministre a écarté la publication d'une ordonnance qui permettrait d'appliquer une règle unique pour les relations entreprises/ménages. Il a indiqué que le régime de la force majeure pourrait s'appliquer dans certains cas et que celle-ci permettrait d'exonérer les entreprises de toute fraude contractuelle en cas de suspension ou d'annulation de contrat.

Il a rappelé que la force majeure peut être invoquée au cas par cas dès lors que les conditions sont réunies.

Bruno Le Maire a également évoqué la garantie « perte d'exploitation sans dommage matériel » ou « carence de fournisseurs » présente dans certains contrats d'assurances.

Bref, des réponses globalement peu satisfaisantes.

GOUVERNEMENT

→ LES NOUVELLES MODALITÉS DE MAPRIMERÉNOV' EN VIGUEUR DÈS LE 1^{ER} OCTOBRE

Non seulement le dispositif MaPrimeRénov' sera doté de 2 milliards supplémentaires, mais il sera élargi aux copropriétaires (le financement des travaux se fera avec une aide collective unique versée au syndic), aux propriétaires bailleurs de maisons individuelles et aux ménages les plus aisés (9^{es} et 10^{es} déciles) qui, rappelons-le, réalisent la moitié des travaux de rénovation énergétique de logements.

La Ministre du Logement a annoncé cette semaine que ces dispositions entreraient en vigueur dès le 1^{er} octobre. C'est une bonne nouvelle qui répond clairement à notre demande car, si ces mesures avaient pris effet seulement au 1^{er} janvier, beaucoup de clients auraient attendu avant d'engager des travaux, retardant d'autant les prises de commandes.

Pour autant, la CAPEB continue d'alerter le Gouvernement sur la nécessité de simplifier les dispositifs d'aide aux travaux en place ainsi que le RGE pour lever les contraintes qui bloquent aujourd'hui leur pleine utilisation (voir rubrique RDV).

→ VERS DE NOUVELLES SIMPLIFICATIONS ?

On en rêve !

Le confinement aura eu du bon à plusieurs égards. Les mesures de simplification qui ont été prises pendant cette période ont démontré qu'il était possible de fonctionner tout aussi bien, voire mieux, avec des dispositifs allégés et plus simples. C'est pourquoi le Gouvernement entend prolonger, voire pérenniser, certaines d'entre elles. Qu'il s'agisse des relations du travail, de formation, de commande publique ou encore des documents et autorisations d'urbanisme, il se pourrait bien que certaines règles de fonctionnement changent durablement. Mais le Gouvernement doit veiller à ne pas heurter les organisations de salariés qui avaient déjà averti l'État que les assouplissements apportés au code du travail et les facilités accordées aux employeurs ne devraient pas être prolongés au-delà de l'état d'urgence. L'hypothèse d'une augmentation du temps de travail, émise par le Medef au sortir du confinement, pourrait bien ressurgir et, par la même occasion, raviver les tensions entre les partenaires sociaux.

D'autres oppositions devront être évitées comme celles des écologistes, par exemple, qui sont vent debout contre les simplifications envisagées des procédures de demandes administratives en vue de nouvelles implantations industrielles ou de nouvelles constructions et ce, sans attendre que l'autorisation environnementale ait été délivrée.

L'accélération de la dématérialisation des permis de construire s'inscrit dans cette volonté globale d'alléger le volet administratif des opérations pour aller plus vite et favoriser le nombre de permis délivrés.

Le projet de loi « accélération et simplification de l'action publique » dont l'examen a été interrompu pour cause de Covid, pourrait porter certaines de ces prorogations ainsi que de nouvelles simplifications. À suivre.





RETOUR SUR LE BUREAU CONFÉDÉRAL

Le Bureau confédéral s'est réuni vendredi 4 septembre.

Il a évoqué les deux groupes de travail qui se tiendront les 16 et 18 septembre sur la structuration des CAPEB régionales et sur celle du Réseau CAPEB. Il a souhaité que les deux chantiers soient menés sans perdre de temps et à un rythme soutenu afin que des propositions aussi consensuelles que possible puissent être soumises à la validation de l'assemblée générale 2021.

Le Bureau a ensuite examiné les résultats de l'enquête conduite auprès du Réseau sur l'impact du Covid-19 puis décidé plusieurs désignations à des postes à pourvoir, qui devront être définitivement entérinées par le Conseil d'Administration confédéral.

Il a fait ensuite le tour des actualités formation : les accords apprentissage signés par la CAPEB et soumis à l'extension, la mise en place – actuellement bloquée – d'une tête de réseau pour les BTP CFA, les nouvelles aides de l'État, un point à date des expérimentations en cours concernant la mission de conseil en formation (création d'un outil de mise en relation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises par les CAPEB Normandie, Pays de la Loire et PACA d'une part et d'autre part, création d'un outil d'accompagnement des correspondants formation pour les aider à analyser les besoins des entreprises par les CAPEB Grand Est et Bourgogne Franche Comté).

Le Bureau a souhaité par ailleurs que le programme FEE Bat, qui est prolongé jusqu'en 2022, ne soit pas dévoyé et reste cantonné à son objet initial c'est-à-dire la formation à la performance énergétique des professionnels.

Il a par ailleurs évoqué la préparation de la demande de représentativité de la CAPEB, les négociations en cours des CCN et notre objectif de maintenir 2 champs (+ et - 10 salariés), la reprise des négociations sur la santé/sécurité au travail, la nouvelle obligation du port du masque en entreprise (et la parution du guide de l'OPPBTB et des FAQ associées) ainsi que l'entrée en vigueur des dispositions que nous avons souhaitées concernant le travail détaché. Ensuite, en dehors d'un point financier, le Bureau s'est penché sur l'accès des petites entreprises aux marchés de la performance énergétique, déplorant que les Pouvoirs publics soient plus soucieux de réaliser un grand nombre de chantiers plutôt que de



lutter efficacement contre la fraude qui ternit l'image des entreprises vertueuses et consomme des fonds publics à mauvais escient, et qu'ils ne recherchent pas d'autres solutions que d'alourdir les contraintes et contrôles sur nos entreprises au lieu de regarder du côté de certains délégués notamment.

Enfin, le Bureau a pris connaissance du bilan de la campagne de communication digitale, évoqué les suites pour ce second semestre et notamment une éventuelle action de communication digitale en lien avec la bonne application des gestes barrières par les entreprises, a confirmé la tenue des JPC, pour l'heure, dans des conditions sanitaires particulières, et validé les visuels du kit d'infos métiers qui a été réalisé suite à la demande du Conseil d'administration l'an dernier.

RÉSEAU

Le Président confédéral participait mardi à l'assemblée générale de la CAPEB Grand Est qui se tenait à Reims.

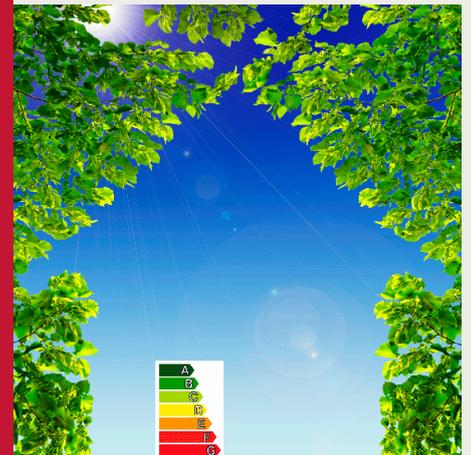
Une occasion d'échanges avec l'ensemble des représentants de la CAPEB dans cette région dynamique.

Le lendemain, il a fait une intervention devant les Secrétaires généraux départementaux et régionaux qui se réunissaient en visioconférence. Il a été fait à cette occasion un tour d'horizon des actualités économiques (MaPrimeRénov', RGE, CEE, etc), sociales (représentativité, paritarisme) et de la formation professionnelle (Constructys, CCCA-BTP, FAFCEA, Conseil en formation).

Un point a également été fait sur la communication (campagne digitale, CPE, communication externe) et sur la situation du Réseau suite au Covid.

MINISTRES LOGEMENT ET ÉCOLOGIE

Le Président de la CAPEB a été reçu mercredi par la Ministre du logement, Emmanuelle Wargon, à la demande de cette dernière. Jean-Christophe Repon a saisi cette occasion pour alerter, au moment où des milliards sont mis sur la table pour favoriser les rénovations énergétiques, sur la nécessité de simplifier les procédures du dispositif RGE, de lancer enfin l'audit au coup par coup pour les entreprises non RGE, de fluidifier le dispositif des CEE (en le rendant cohérent avec Ma Prime Rénov), de s'attaquer efficacement aux abus et fraudes en tous genres notamment en agissant auprès des délégués, et d'accompagner les entreprises artisanales du bâtiment. Dans le cas contraire, les financements prévus ne seront pas consommés, l'activité ne sera pas au rendez-vous, les objectifs environnementaux de la France ne seront pas atteints et les entreprises continueront de se désengager du RGE.



PARLEMENTAIRES

Yannick Jadot, eurodéputé EELV (Europe Écologie Les Verts), avait souhaité rencontrer le Président de la CAPEB. Ce rendez-vous a eu lieu jeudi et a été l'occasion de préciser nos positions concernant la rénovation énergétique mais aussi les propositions de la convention citoyenne, la gestion des déchets, etc.

PRESSE

Le Président Repon a reçu jeudi matin le spécialiste des questions relatives au logement au sein de la Rédaction en chef « Transition écologique » à La Tribune pour faire un tour d'horizon des sujets d'actualité dans ce domaine.